

# RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Numéro de référence: CP2218

Date d'émission: 29/03/2004 Date de révision: 24/01/2023 Remplace la version de: 26/07/2021 Version: 7.1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol
UFI	: UH8C-C0JF-100M-AHJU
Code du produit	: 918-6879
Type de produit	: Solvants
Vaporisateur	: Aérosol
Groupe de produits	: Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Préparation de la surface
Utilisation de la substance/mélange	: Agent nettoyant Dégraissant

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

RS Components SAS  
Rue Norman King  
CS40453  
60031 Beauvais Cedex  
France

Tel No.: +33 825 03 40 34

e-mail: qualite.mail@rs-components.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24: +33 1 72 11 00 03 ou +44 1235 239670  
+33 (0)1 45 42 59 59 +32 (0)70 245 245 (24hr)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1	H222;H229
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques	H336
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

# RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane, Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

Mentions de danger (CLP) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.  
P261 - Éviter de respirer les vapeurs, brouillards, aérosols.  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 - Éliminer le récipient dans / comme les déchets industriels habituels.

Phrases supplémentaires :

Usage exclusivement professionnel et industriel.

## 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés :

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

# RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	N° CE: 921-024-6 N° REACH: 01-2119475514-35	≥ 45 – < 60	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411
Gaz de pétrole liquéfiés gaz de pétrole;<0.1% 1,3 Butadiène substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires (Note K)	N° CAS: 68476-85-7 N° CE: 270-704-2 N° Index: 649-202-00-6 N° REACH: 01-2119485911-31	≥ 30 – < 45	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane	N° CAS: 64742-49-0 N° CE: 931-254-9 N° REACH: 01-2119484651-34	≥ 15 – < 30	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411

Note K: La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de 1,3-butadiène (no Einecs 203-450-8), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102)-P210-P403 s'appliquent.

Produit soumis à l'article 1.1.3.7 du CLP. La règle de divulgation des composants est modifiée suivant ce cas.

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et abondant (pendant 15 minutes au moins). Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: irritation de la peau et érythème.
Symptômes/effets après contact oculaire	: rougeur, démangeaisons, larmes.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une légère irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. L'inhalation peut causer des réactions asthmatiformes.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Un équipement de bain oculaire doit être disponible sur les lieux.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

# RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Agents d'extinction non appropriés : eau abondante en jet ou extincteurs à base d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance. Les contenants d'aérosol qui éclatent peut être propulsé sortir d'un incendie à haute vitesse.

Danger d'explosion : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Reactivité en cas d'incendie : Les contenants d'aérosol qui éclatent peut être propulsé sortir d'un incendie à haute vitesse.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure les éléments suivants: oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone) oxydes d'azote (NO, NO<sub>2</sub>, etc.).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

Instructions de lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie : Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Eloigner le personnel superflu. Évitez de respirer vapeurs. Rester du côté d'où vient le vent.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Porter des chaussures imperméables.

Procédures d'urgence : Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Eloigner le personnel superflu. Aérer la zone. Baliser la zone de déversement et en interdire l'accès aux personnes non autorisées.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Utiliser un outillage ne produisant pas d'étincelles.

Autres informations : Risque de fuite du contenu sous pression et du gaz propulseur en cas de rupture des bombes aérosols. Evacuer les bombes aérosols usagées ou endommagées sur des sites de décharge autorisés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable.

# RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les fumées, vapeurs, brouillards, aérosols. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ne pas pulvériser le produit sur des surfaces chaudes. Ne pas vaporiser dans les yeux. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
Conditions de stockage	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
Produits incompatibles	: Oxydants puissants.
Matières incompatibles	: Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. flammes ou étincelles. des surfaces chaudes.
Température de stockage	: ≤ 49 °C
Lieu de stockage	: Local à l'épreuve du feu. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Préparation de la surface . Agent nettoyant. Dégraissant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Gaz de pétrole liquéfiés gaz de pétrole;<0.1% 1,3 Butadiène (68476-85-7)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOEL TWA	1800 mg/m <sup>3</sup>
	1000 ppm

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Un équipement de bain oculaire doit être disponible sur les lieux. Assurer une ventilation adaptée.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Vêtements de travail normaux. Gants.

# RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation. Ne pas vaporiser dans les yeux

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de travail normaux. blouse de laboratoire

##### Protection des mains:

Protection obligatoire des mains (gants de protection). (ISO 374-2)

Protection des mains					
Type	Matériel	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables	Caoutchouc butyle	4 (> 120 minutes)	>0.3		EN 374-2

#### 8.2.2.3. Protection respiratoire

##### Protection respiratoire:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Anbefalt: Filtertype A (brun)

Protection respiratoire			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Demi-masque réutilisable	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (> 65 ° C)	Si concentration dans l'air > limite d'exposition	EN 405, EN 14387

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Apparence	: Liquide clair et incolore.
Odeur	: Légère odeur de pétrole.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: ≈ -40 °C
Inflammabilité	: Pas disponible
Propriétés explosives	: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable et explosif avec l'air.
Propriétés comburantes	: Non oxydant. selon les critères de la CE.
Limite inférieure d'explosion	: 1,1 vol %
Limite supérieure d'explosion	: 7,4 vol %
Point d'éclair	: ≈ -40 °C
Température d'auto-inflammation	: > 200 °C

# RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: la substance/le mélange est non polaire/aprotique
Viscosité, cinématique	: $\approx 0,36 \text{ mm}^2/\text{s}$ @ 20 ° C
Solubilité	: Insoluble dans l'eau. Soluble dans l'éther de pétrole.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: $\approx 3,7$
Pression de vapeur	: $\approx 60 \text{ hPa}$ @ 20 ° C
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 0,625 – 0,771 g/m <sup>3</sup>
Densité relative	: $\approx 0,63$
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

% de composants inflammables : 100 %

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.

### 10.2. Stabilité chimique

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'emploi. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Risque de rupture ou d'explosion des contenants clos en cas de feu.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Températures élevées. Flamme nue. Etincelles. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Les produits de combustion peuvent inclure les éléments suivants: oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone) oxydes d'azote (NO, NO<sub>2</sub>, etc.).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

#### Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane (64742-49-0)

DL50 orale rat	16750 mg/kg
DL50 voie cutanée	3350 mg/kg

# RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	
DL50 orale rat	5001 mg/kg Animal : rat, mâle/femelle : toxicité, orale
DL50 cutanée rat	2800 – 3100 mg/kg de poids corporel Animal : rat ; le sexe des animaux: mâle
DL50 voie cutanée	2001 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 25,2 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: la substance/le mélange est non polaire/aprotique
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: la substance/le mélange est non polaire/aprotique
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane (64742-49-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol	
Vaporisateur	Aérosol
Viscosité, cinématique	≈ 0,36 mm <sup>2</sup> /s @ 20 ° C
Ne peut pas former de masse liquide	Oui
Hydrocarbure	Oui

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane (64742-49-0)	
Viscosité, cinématique	0,46 mm <sup>2</sup> /s @ 20 ° C
Hydrocarbure	Oui

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	
Viscosité, cinématique	0,7 mm <sup>2</sup> /s @ 20 ° C
Hydrocarbure aliphatique, alicyclique ou aromatique	Oui

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Provoque une irritation cutanée, L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes du sol.  
Ecologie - eau : Flotte sur l' eau.  
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

Indications complémentaires	Insoluble dans l'eau. Flotte sur l' eau
-----------------------------	---

#### Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

LOEC (chronique)	0,32 mg/l Espèce: Daphnia magna Durée: '21 journées'
NOEC (chronique)	0,17 mg/l Espèce: Daphnia magna Durée: '21 journées'

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Une photodégradation de la surface est prévue lors d'une exposition à la lumière du soleil.
------------------------------	---

#### Gaz de pétrole liquéfiés gaz de pétrole;<0.1% 1,3 Butadiène (68476-85-7)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

#### Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane (64742-49-0)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

#### Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	≈ 3,7
Potentiel de bioaccumulation	Peu bioaccumulable.

#### Gaz de pétrole liquéfiés gaz de pétrole;<0.1% 1,3 Butadiène (68476-85-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,29 – 2,8
--	------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

Ecologie - sol	Contient composant(s) volatil(s). Insoluble dans l'eau. Flotte sur l' eau.
----------------	--

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Veillez à ce que les bombes aérosols soient complètement vides (y compris sans gaz propulseur). Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas brûler les emballages vides. Ne pas découper au chalumeau.
Indications complémentaires	: Evacuer les bombes aérosols usagées ou endommagées sur des sites de décharge autorisés.
Code HP	: HP3 - "Inflammable": <ul style="list-style-type: none"><li>– déchet liquide inflammable: déchet liquide ayant un point d'éclair inférieur à 60 °C ou déchet de gazoles, carburants diesel et huiles de chauffage légères dont le point d'éclair est &gt; 55 °C et ≤ 75 °C;</li><li>– déchet solide ou liquide pyrophorique inflammable: déchet solide ou liquide qui, même en petites quantités, est susceptible de s'enflammer en moins de cinq minutes lorsqu'il entre en contact avec l'air.</li><li>– déchet solide inflammable: déchet solide qui est facilement inflammable, ou qui peut provoquer ou aggraver un incendie en s'enflammant par frottement.</li><li>– déchet gazeux inflammable: déchet gazeux inflammable dans l'air à 20 °C et à une pression normale de 101,3 kPa;</li><li>– déchet hydroréactif: déchet qui, au contact de l'eau, dégage des gaz inflammables en quantités dangereuses;</li><li>– autres déchets inflammables: aérosols inflammables, déchets auto-échauffants inflammables, peroxydes organiques inflammables et déchets autoréactifs inflammables.</li></ul>
	HP5 - "Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration": déchet pouvant entraîner une toxicité spécifique pour un organe cible par une exposition unique ou répétée, ou des effets toxiques aigus consécutifs à l'aspiration.
	HP4 - "Irritant – irritation cutanée et lésions oculaires": déchet pouvant causer une irritation cutanée ou des lésions oculaires en cas d'application.
	HP14 - "Écotoxique": déchet qui présente ou peut présenter des risques immédiats ou différés pour une ou plusieurs composantes de l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: UN 1950
N° ONU (IMDG)	: UN 1950
N° ONU (IATA)	: UN 1950
N° ONU (ADN)	: UN 1950
N° ONU (RID)	: UN 1950

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: AÉROSOLS (AÉROSOLS inflammables)
Désignation officielle de transport (IMDG)	: AÉROSOLS (AÉROSOLS inflammables)
Désignation officielle de transport (IATA)	: Aerosols, flammable (AEROSOLS, flammable)
Désignation officielle de transport (ADN)	: AÉROSOLS (AÉROSOLS inflammables)
Désignation officielle de transport (RID)	: AÉROSOLS (AÉROSOLS inflammables)
Description document de transport (ADR)	: UN 1950 AÉROSOLS (AÉROSOLS inflammables), 2.1, (D)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1950 AÉROSOLS (AÉROSOLS inflammables), 2.1, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

# RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Description document de transport (IATA)	: UN 1950 Aerosols, flammable (AEROSOLS, flammable), 2.1, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
Description document de transport (ADN)	: UN 1950 AÉROSOLS (AÉROSOLS inflammables), 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (RID)	: UN 1950 AÉROSOLS (AÉROSOLS inflammables), 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 2.1  
Étiquettes de danger (ADR) : 2.1



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2.1  
Étiquettes de danger (IMDG) : 2.1



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2.1  
Étiquettes de danger (IATA) : 2.1



#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 2.1  
Étiquettes de danger (ADN) : 2.1



#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 2.1  
Étiquettes de danger (RID) : 2.1



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Oui
Polluant marin	: Oui

# RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F  
Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625  
Quantités limitées (ADR) : 1I  
Quantités exceptées (ADR) : E0  
Instructions d'emballage (ADR) : P207, LP200  
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP87, RR6, L2  
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP9  
Catégorie de transport (ADR) : 2  
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V14  
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV9, CV12  
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2  
Code de restriction en tunnels (ADR) : D

#### Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959  
Instructions d'emballage (IMDG) : P207, LP200  
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP87, L2  
N° FS (Feu) : F-D  
N° FS (Déversement) : S-U  
Catégorie de chargement (IMDG) : Aucun(e)  
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW1, SW22  
Tri (IMDG) : SG69

#### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E0  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y203  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 30kgG  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 203  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 75kg  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 203  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 150kg  
Dispositions spéciales (IATA) : A145, A167, A802  
Code ERG (IATA) : 10L

#### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : 5F  
Dispositions spéciales (ADN) : 190, 327, 344, 625  
Quantités limitées (ADN) : 1 L  
Quantités exceptées (ADN) : E0  
Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A  
Ventilation (ADN) : VE01, VE04  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

#### Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : 5F  
Dispositions spéciales (RID) : 190, 327, 344, 625  
Quantités limitées (RID) : 1L  
Quantités exceptées (RID) : E0  
Instructions d'emballage (RID) : P207, LP200  
Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP87, RR6, L2

# RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP9  
Catégorie de transport (RID) : 2  
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W14  
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW9, CW12  
Colis express (RID) : CE2  
Numéro d'identification du danger (RID) : 23

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### REACH Annexe XVII (Liste de restriction)

##### Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
40.	RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol ; Gaz de pétrole liquéfiés gaz de pétrole;<0.1% 1,3 Butadiène ; Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane ; Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

##### REACH Annexe XIV (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste des substances candidates REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

##### Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

# RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Règlement sur les précurseurs de drogue (273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Directives nationales

##### France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

Rubriques modifiées de la FDS. Utilisations identifiées. Phrases supplémentaires. Mesures de lutte contre l'incendie. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle. Manipulation et stockage. Contrôles de l'exposition/protection individuelle. Propriétés physiques et chimiques. Stabilité et réactivité. Informations toxicologiques. Informations écologiques. Considérations relatives à l'élimination. Informations relatives à la réglementation.

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Version	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la version de	Modifié	
	Type de produit	Ajouté	
1.1	Groupe de produits	Modifié	
1.2	Utilisation de la substance/mélange	Modifié	
1.2	Utilisation de la substance/mélange	Ajouté	
1.4	Numéro d'urgence	Modifié	
2.1	Contient	Ajouté	
2.2	Phrases supplémentaires	Ajouté	
5.2	Reactivité en cas d'incendie	Ajouté	
5.2	Danger d'incendie	Modifié	
5.3	Mesures de précaution contre l'incendie	Modifié	
6.1	Procédures d'urgence	Modifié	
6.1	Équipement de protection	Modifié	
6.1	Procédures d'urgence	Modifié	
6.3	Procédés de nettoyage	Modifié	
6.3	Autres informations	Ajouté	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	

# RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
7.3	Utilisations finales spécifiques	Modifié	
8.2	Équipement de protection individuelle	Modifié	
8.2	Équipement de protection individuelle	Modifié	
8.2	Protection oculaire	Modifié	
8.2	Protection de la peau et du corps	Modifié	
8.2	Protection des mains	Modifié	
8.2	Protection respiratoire	Modifié	
9.1	pH	Modifié	
9.1	Viscosité, cinématique	Modifié	
9.1	Propriétés explosives	Modifié	
9.1	Propriétés comburantes	Modifié	
9.1	Taille d'une particule	Ajouté	
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Modifié	
10.6	Produits de décomposition dangereux	Modifié	
11.1	Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Ajouté	
12.1	Ecologie - eau	Ajouté	
13.1	Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Modifié	
13.1	Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Modifié	
13.1	Indications complémentaires	Modifié	
13.1	Code HP	Ajouté	
15.1	Annexe XVII de REACH	Ajouté	
16	Sources des données	Ajouté	
16	Abréviations et acronymes	Ajouté	
16	Sources des données	Ajouté	
16	Indications de changement	Ajouté	

Abréviations et acronymes:	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet

# RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
WGK	Classe de pollution des eaux
COV	Composés organiques volatiles
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données

: Documents de sécurité du fournisseur. ECHA (Agence européenne des produits chimiques). UNECE, <http://www.unece.org/>.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Flam. Gas 1A	Gaz inflammables, catégorie 1A
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# RS Pro Nettoyant & Dégraissant 918-6879 - Aérosol

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Press. Gas	Gaz sous pression
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

Fiche de données de sécurité valable pour les : FR  
régions

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Les informations contenues dans cette fiche proviennent d'une variété de sources et est réputée être exacte et à jour à la date d'émission. RS Components SAS et / ou ses agents ne peuvent accepter aucune responsabilité quant à l'utilisation des informations contenues dans cette fiche de données ou divulgués pour l'utilisation, l'application ou la transformation du produit dans cette fiche de données. Les utilisateurs ont la possibilité de risques de marquer. Raison de l'utilisation incorrecte du produit.